



**Convention entre la Région wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour la mise en place d'activités d'appui aux ADL**

**Plate-forme – 21 novembre 2014**

**Procès-verbal**

**Présents:** Mesdames BARBEAUX, DUTRANOIT, MEYFROIDT, SURIN, VAN OVERMEIRE.  
Messieurs CULOT, DELMAL, FERMINE, JONET, PEETERS, PIETERS, SEPULCHRE, WATHELET.

**Excusés:** Madame DELACOLETTE, MINET.  
Messieurs DE BEURME, DOMBRET, FAYS, LECERF, MINETTE, THIRIFAY.

---

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PLATE-FORME DU 16 JUIN 2014**

Les membres de la plate-forme présents approuvent le PV de la dernière plate-forme.

**2. LA CEINTURE ALIMENT-TERRE LIEGOISE : UN EXEMPLE CONCRET DE LIENS POSSIBLES ENTRE DEVELOPPEMENT LOCAL ET INITIATIVES DE TRANSITION**

Ce point est discuté en présence de deux invités : Monsieur Christian Jonet, coordinateur de l'asbl Barricade et Monsieur Daniel Wathelet, administrateur de la srl Trame. Ils sont tous deux partenaires du projet Ceinture Aliment-Terre Liégeoise (CATL).

Monsieur Jonet présente la CATL et fait le lien avec les initiatives de transition (cf. présentation en annexe).

Monsieur Peeters aimerait savoir comment les ADL peuvent faire dans ce cadre. Y a-t-il des projets dans lesquels les ADL peuvent s'inscrire ? Il relève notamment que la question des « food hub » est une problématique commune à toutes les ADL.

Monsieur Jonet lui répond que le projet de la CATL est en train de se structurer. Une veille des différents projets se met en place, notamment en ce qui concerne les restaurants locaux. Ce serait intéressant de rassembler quelques ADL intéressées par ce thème et de se mettre autour de la table pour en discuter. Il demande ainsi que les ADL se manifestent auprès de la CATL afin qu'un travail de mise en réseau soit possible. De son côté, la CATL veut être un lieu de partage d'informations. Ainsi, l'idée est d'offrir en *open source* des exemples de plans financiers, ...

Il semblerait qu'il manque également des centres de stockages collectifs, un tel projet nécessiterait de regrouper plusieurs communes.

Monsieur Wathelet estime que les communes sont des partenaires naturels sur la question du foncier. Par ailleurs, de par leur fine connaissance du territoire, les ADL peuvent aider les

communes à intégrer des projets relevant de la CATL (via les bâtiments relais, en intégrant des produits locaux dans les repas des collectivités locales, ..).

Monsieur Sépulchre indique qu'il n'est pas aisé de convaincre un agriculteur ancré dans l'agriculture « classique » de se tourner vers ce type d'alternative. Monsieur Wathelet lui répond qu'un travail de sensibilisation par plusieurs acteurs est nécessaire afin de lui démontrer le bénéfice qu'il y a de changer de mode de production. Mais il faut pour cela pouvoir lui proposer des connaissances et des outils. Il faut pouvoir trouver quelques agriculteurs qui se lancent dans la démarche, ce qui devrait aider à ce que l'idée essaime.

Monsieur Delmal regrette qu'il n'y ait pas eu de suite concrète à la réunion qui a eu lieu il y a quelques mois entre plusieurs ADL liégeoises, à la suite de l'appel de François Louon, et la CATL. Il lui semble plus simple que chaque ADL travaille directement avec un partenaire de la CATL. Monsieur Jonet lui indique cependant qu'il serait par ailleurs intéressant de prendre le temps de structurer tout ce travail en réseau.

Plusieurs ADL relèvent les problèmes d'accès à la terre. Monsieur Wathelet indique qu'un groupe de travail a été créé sur ce thème. Il s'agit de sortir d'une démarche individuelle et de pouvoir proposer des solutions collectives. Il est ainsi intéressant de réaliser un cadastre des parcelles disponibles à vocation agricole.

On relève que des initiatives similaires à celle de la CATL sont en train de se mettre en place, notamment dans le Hainaut. Par ailleurs, des initiatives telles que les espaces maraîchers existent dans chacune des provinces wallonnes. La CATL entretient également des liens avec le Centre de Référence Circuits Courts de l'Agence de Stimulation Economique.

### **3. FORMATIONS ADL**

En lien avec le point précédent, Madame Van Overmeire demande aux personnes présentes s'il serait judicieux d'organiser une journée de formation sur ce thème. Il ressort de la discussion qu'il pourrait être intéressant de découper une telle journée en deux parties. Une demi-journée serait ainsi consacrée à présenter la problématique et pourrait intéresser l'ensemble des ADL, y compris celles qui ne sont pas de la province de Liège. L'autre demi-journée serait organisée plutôt par dimension géographique. On pourrait alors construire une réflexion de type stratégique, adaptée à chaque groupe d'ADL, en fonction de leur environnement partenarial. En effet, les ADL qui se situent dans une province où une structure similaire à la CATL n'existe pas encore ont aussi un intérêt à préparer chacune leur propre stratégie en la matière. Les ADL sont en effet un levier dans le cadre de cette thématique et doivent se préparer à être des partenaires de telles initiatives.

Madame Van Overmeire indique qu'un nouveau formulaire d'évaluation sera mis en place dès la prochaine journée de formation. Ce dernier fera davantage le lien entre la formation et la mise en pratique de son apport dans le travail quotidien des agents et laissera une place plus large aux commentaires, et ce, toujours dans un souci d'être en mesure d'offrir des formations répondant le mieux possible aux attentes. Il ressort de la discussion que la dernière journée de formation sur les échanges de bonnes pratiques a tout particulièrement été appréciée. Cela a permis de confronter la façon de travailler des autres ADL face à une problématique commune. Il est proposé de garder une telle journée d'échanges par an.

Madame Barbeaux pose la question aux agents de savoir si cela serait pertinent qu'une des trois journées de formation soit prioritairement réservée aux nouveaux agents et axée sur les connaissances de base du métier d'agent ADL (comment identifier les partenaires, rédiger un plan d'action...).

Monsieur Sépulchre souhaiterait par ailleurs obtenir lors d'une prochaine formation une présentation du (futur) nouveau panorama des aides à l'emploi et des aides à l'investissement (sans pour autant entrer dans une présentation trop pointue, un relais vers les partenaires étant la solution à privilégier).

#### **4. ANALYSE DE LA DECLARATION DE POLITIQUE REGIONALE AU REGARD DES ADL**

Madame Van Overmeire présente son analyse (enrichie de celle réalisée par Madame Barbeaux) de la Déclaration de Politique régionale (DPR) au regard du dispositif ADL (cf. annexe).

Plusieurs agents sont inquiets de la volonté affichée de fusionner le dispositif des ADL avec celui des Associations de Gestion Centre-Ville. LA DPR indique également qu'une réflexion sera menée sur la mutualisation à l'échelle supralocale des différents dispositifs de conseillers mis à disposition des communes, dont les agents ADL.

Monsieur Sépulchre se demande quelles seront les conséquences de cette fusion sur l'organisation de son travail et sur ses compétences territoriales. Au départ, ce dispositif a été mis à disposition des petites communes, car la région avait reconnu la nécessité d'avoir une connaissance assez fine de son territoire. En effet, la plus grande richesse de l'ADL, c'est sa connaissance des acteurs, ce qui permet de pouvoir garder l'emploi dans les plus petites structures économiques.

Monsieur Peeters souligne que la supracommunalité existe déjà au niveau des ADL puisque ces dernières ont déjà le réflexe de s'associer sur des thématiques bien précises et qu'une telle flexibilité permet de réaliser la supracommunalité la plus adéquate en fonction de la problématique étudiée. Monsieur Delmal insiste pour que les ADL soient consultées s'il s'avère nécessaire de formaliser cette supracommunalité.

A ce stade, les intentions du Gouvernement en ce qui concerne les ADL ne sont pas encore connues, au-delà de ce qui est dit dans la DPR. Le Ministre des Pouvoirs Locaux envisage d'organiser en 2016 un groupe de travail sur la fusion des dispositifs ADL et GCV.

Madame Barbeaux estime qu'il serait intéressant, dans le cas de certaines ADL, qu'elles puissent passer vers un dispositif de Gestion Centre Ville, ce qui leur permettrait d'avoir accès à des outils plus adaptés à leur travail. A noter que par rapport aux ADL, le territoire d'action des GCV est plus restreint, mais par contre, leur champ d'action est plus large. Si les deux dispositifs devaient fusionner, il pourrait être pertinent de donner la possibilité aux communes qui auraient les deux dispositifs de les loger dans une même structure.

#### **5. COMMUNICATIONS DIVERSES DE LA PART DE LA DGO6**

Madame Barbeaux informe les ADL qu'elles n'auront plus besoin, à partir de 2015, d'envoyer les déclarations ONSS.

En ce qui concerne le salon des mandataires 2015, Madame Barbeaux indique que la DGO6 ne présentera pas le dispositif ADL mais le stand sera avant tout consacré aux nouvelles compétences qui lui ont été transférées dans le cadre de la réforme de l'état.

Madame Barbeaux annonce que, suite aux élections régionales, la composition de la Commission d'agrément et d'accompagnement des ADL a été revue (elle sera

essentiellement composée de nouveaux membres) et reprend ses travaux le 9 décembre prochain. Plusieurs nouvelles demandes d'agrément seront analysées. A partir de 2015, la Commission se réunira fréquemment afin d'analyser le suivi des recommandations qui avaient été émises lors des renouvellements d'agrément. A cette fin, des visites de terrain sont en cours. Une fois que les ADL concernées auront rentré leur dossier dans ce cadre, ces derniers seront analysés au fur et à mesure par la Commission.

Madame Dutranoit souhaiterait que la DGO6 puisse disposer d'un court texte de présentation propre à chaque ADL dans lequel cette dernière mettrait en avant ses projets phares qui sont représentatifs de ses caractéristiques locales. Ces informations seraient mises en ligne sur le site de la DGO6 (cette dernière aimerait également indiquer les adresses des sites web ou des pages Facebook de chaque ADL) et un lien pourrait être fait avec le géoportail du Service public de Wallonie. Les textes de présentation pourraient également être dupliqués sur l'espace ADL de l'UVCW.

Les ADL de Marchin et de Villers-le-Bouillet se portent volontaires pour préparer un texte sur leur ADL à titre d'exemple. Si l'expérience est concluante, la rédaction d'un texte similaire sera demandée à l'ensemble des ADL dans le cadre du rapport d'activité 2014 (en annexe de ce dernier).

Monsieur Sépulchre demande à la DGO6 s'il est possible de repartir du nouveau plan d'action présenté dans la demande de renouvellement d'agrément, plutôt que de partir du rapport de l'an dernier. Madame Barbeaux va voir ce qu'il est possible de faire.

## **6. INTER-ADL**

Depuis la dernière réunion de plate-forme, l'inter-ADL Namur-Luxembourg s'est réunie le 19 juin à Bièvre-Vresse-sur-Semois. Il y a notamment eu une présentation des applications cirkwi (balades géolocalisées) pour smartphone ainsi qu'une visite du Bison Ranch à Orchimont et de « Saveurs de fruits », une petite entreprise familiale et artisanale de Bièvre qui produit des vins de fruits et fleurs et des confitures et gelées.

L'inter-ADL Liège-Brabant Wallon s'est réunie à Perwez le 26 juin, mais les participants étaient peu nombreux. Cette réunion a principalement consisté en une présentation des projets menés par l'ADL de Perwez et en des échanges sur les différents thèmes abordés dans ce cadre. L'inter-ADL s'est ensuite réunie le 21 octobre à Lontzen. Davantage de monde était présent et le thème principal qui fut abordé était celui de la copropriété dans les zonings, via une intervention très intéressante de la SPI.

Quant à l'inter-ADL Hainaut, il n'y a pas eu de réunion depuis la dernière plate-forme, mais une réunion est prévue très prochainement, le 26 novembre, à Anderlues.

## **7. DIVERS**

Madame Barbeaux indique qu'une rencontre a eu lieu avec le centre de référence Circuits Courts de l'ASE. Si le centre publie certains outils, on lui proposera de venir les présenter lors d'une prochaine réunion de plate-forme. Elle invite les ADL à signaler à l'ASE les événements qu'ils organisent en la matière, car le centre de référence a pour ambition de collecter les bonnes pratiques. Les informations peuvent être transmises à Laurence Lambert : [lla@as-e.be](mailto:lla@as-e.be). Le 30 janvier prochain, le centre de référence organisera un colloque. Les ADL peuvent obtenir les informations à ce propos en s'inscrivant à la newsletter de l'ASE.

Madame Barbeaux signale par ailleurs qu'il existe déjà des clauses marchés publics durables.

KVO/11.12.14